



Feuillelet d'information sur l'industrie des assurances de personnes

Actif et placements

L'industrie canadienne des assurances de personnes est un rouage important du secteur des services financiers du Canada. Sa solidité a fait l'objet d'éloges de la part d'organisations internationales comme le Forum économique mondial (FEM) et des gouvernements d'ici et d'ailleurs, et ce, malgré la récente crise financière mondiale. Le fait que le Canada ait navigué la crise avec succès est attribuable en grande partie à la gestion prudente de l'actif financier de l'industrie et à un système de réglementation efficace axé sur le risque et sur des principes. La solidité financière de notre industrie repose sur un éventail d'actifs et de placements sûrs qui font que les assureurs de personnes canadiens continueront d'honorer leurs obligations envers les titulaires de polices. Voici un aperçu de ces avoirs et placements financiers.

Actif – L'industrie des assurances de personnes détient un actif de plus de 411 milliards de dollars (G\$) au nom de ses titulaires de contrats d'assurances et de rentes au Canada. Cet actif est géré selon une approche prudente tant en matière de placement que de souscription. Il constitue l'une des principales sources de capital de placement à long terme au pays. En outre, à la fin de 2008, les assureurs vie et maladie canadiens enregistraient un excédent de plus de 47 G\$ au Canada, somme bien supérieure à ce dont ils ont besoin pour effectuer les règlements prévus.

Placements – La solidité financière des assureurs de personnes canadiens remonte à loin. La situation financière des assureurs vie et le capital dont ils disposent font l'objet d'une surveillance réglementaire stricte exigeant que leurs placements soient plus que suffisants pour couvrir leurs obligations envers les titulaires de polices (capitaux-décès, rentes, prestations d'assurances maladie et invalidité, etc.).

Les résultats qu'obtient l'industrie année après année témoignent d'une approche prudente et à long terme en matière de placement qui sert au mieux les titulaires de polices. Les assureurs vie et maladie canadiens investissent dans les instruments suivants :

Obligations (de gouvernements et de sociétés) – À ce type d'instrument correspond 50 % de l'actif total de l'industrie. À la fin de 2008, les assureurs vie détenaient pour 71 G\$ d'obligations de sociétés et pour plus de 65 G\$ d'obligations de gouvernements. Près de 97 % de toutes les obligations en portefeuille sont considérées comme étant « de première qualité », soit parmi les mieux cotées sur le marché.

Prêts hypothécaires – Ces dernières années, les assureurs de personnes ont réduit la taille relative de leurs portefeuilles de prêts hypothécaires. À la fin de 2008, ils détenaient près de 41 G\$ dans des prêts hypothécaires, soit 15 % de leur actif total. Les prêts commerciaux étaient évalués à 24 G\$ et les prêts résidentiels, à près de 17 G\$.

Biens immobiliers – À la fin de 2008, les placements dans des biens immobiliers dépassaient les 14 G\$, soit environ 3 % de l'actif.

Actions et fonds communs de placement – Le fonds général des assureurs de personnes a une faible exposition aux actions émises dans le public; celles-ci représentaient 17 % de l'actif de ce fonds, soit moins de 46 G\$. Les fonds communs de placement sont détenus par l'industrie dans les fonds distincts – gérés séparément du fonds général – auxquels se rattachent des produits de placement comme les contrats d'assurance vie et de rentes à capital variable.

Espèces et quasi-espèces – Le reste des sommes en cause correspondaient à des espèces et à des quasi-espèces.

Pour obtenir de plus amples renseignements, contacter :

Association canadienne des compagnies d'assurances
de personnes inc.
1, rue Queen Est, bureau 1700
Toronto (Ontario) M5C 2X9
416-777-2221 | www.accap.ca